

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 1er avril 1868](#)

Jean-Baptiste André Godin à André Lecoq de Boisbaudran, 1er avril 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Hébert, Antoine \(1815-\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er avril 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieu de destination6, rue du Pont-de-Lodi, Paris

Description

Résumé

À propos de la liquidation de la communauté de biens des époux Godin-Lemaire. Godin informe Lecoq de Boisbaudran qu'il a reçu le mémoire de monsieur Hébert

pour Esther Lemaire. La lettre est consacrée à la préparation du mémoire de Godin en réponse à celui de son épouse et au peu de temps dont Godin et Lecoq de Boisbaudran disposent pour ce faire. Delpech a informé Godin que les plaidoiries auront lieu le 25 mai 1868.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Information](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cottenest \[monsieur\]](#)
- [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Delpech, Alphonse (1821-1902)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Avoué et homme politique né en 1821 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et décédé en 1902 à Amiens (Somme). Alphonse Alexandre Désiré Constance Delpech est fils du géomètre en chef du cadastre du département des Pyrénées-Orientales. Il est nommé en 1850 avoué auprès de la Cour d'appel d'Amiens. Il est ensuite président de chambre à la même cour d'appel. Il est premier adjoint au maire d'Amiens de 1875 à 1880, maire d'Amiens par intérim entre septembre 1875 et juillet 1876 puis entre avril 1879 et septembre 1880. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1892.

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

Nom Hébert, Antoine (1815-)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Homme politique français né en 1815 à Caen (Calvados). Antoine Joseph Hébert est maire de l'ancienne commune de La Chapelle, annexée à Paris en 1860 et intégrée au XVIIIe arrondissement de la capitale. Il est conseiller municipal de

Paris de 1859 à 1870. Il est nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur le 14 août 1862. Il visite le Familistère de Guise en 1866. Il est domicilié à Paris au 16, rue des Rosiers (XVIII^e arrondissement, nommée des Roses après 1867).

NomLecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieJuriste et avocat français né en 1831 et décédé en 1868. André Paul Oscar Lecoq de Boisbaudran est docteur en droit, avocat au barreau de Paris à partir de 1853. Il est le secrétaire de l'avocat et homme politique républicain Jules Favre (1809-1880) dans les années 1860. Lecoq de Boisbaudran est membre de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale fondée par Frédéric Le Play en 1857 à Paris. Il réside au 6, rue du Pont-de-Lodi à Paris. André Lecoq de Boisbaudran disparaît à la fin de septembre 1868 au cours d'une excursion dans les montagnes du Tessin italien.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (50r, 51v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 31/05/2023

50

Lyon le 1^{er} avril 1864

M. Monsieur Leoy de Baillandran

Monsieur

J'ai reçu par le courrier de dimanche soir
le mémoire de M. Lebret pour M. Goin
vous n'avez dans votre pas refusé au grand
temps que vous m'avez pour. vous donner
les notes que les insinuations occasionnelles
de M. Goin relient, vous en demandez même
pour la fin de cette semaine à Paris cela
me paraît au peu tôt il me faut le temps
de vous rédiger le complément de mes
notes et à vous en voir de les mettre en ordre
dans votre travail avant que je puisse ultérieurement
me rendre auprès de vous. Malheureusement
je ferai en sorte de me mettre à votre disposition
pour le jour que vous me fixerez.

J'ai reçu au second ministère par M. Dupuy
cela me permet de vous retourner la note
sur lequel j'ai placé les numéros qui
correspondent aux notes qui me restent
à vous envoyer aujourd'hui je vous joins
à mon mélange, celles que j'ai rédigées.

Je vous envoie une lettre de M. Gambet qui
exprime que réellement il n'est pas toujours
satisfait de recevoir mes livres à cause de leur
nombre une liste aussi oubliée de quelques
registres.

M. Delpech m'écrit que les pléniers ont
 fait au 25 mai il me dit en outre
 que M. Robert a écrit à M. le Procureur
 pour lui dire que M. Cotruet était
 jusqu'à présent opposé à la promotion de
 son oncle qui était la cause en elle
 apporté à cette communication. que
 M. Guin avait compris l'intérêt qu'il
 y avait pour la moralité de sa cause
 à se dégager du concours de cet agent
 d'affaires. — est assurément la
 subterfuge à la faveur de Cotruet qui
 fait faire argent de tous les moyens mais
 malgré cela je pense que cela me donne
 la partie belle à son endroit et que M.
 Jules Favre ne battira pas

M. Delpech m'écrit que les pléniers ont fait au 25 mai il me dit en outre que M. Robert a écrit à M. le Procureur pour lui dire que M. Cotruet était jusqu'à présent opposé à la promotion de son oncle qui était la cause en elle apporté à cette communication. que M. Guin avait compris l'intérêt qu'il y avait pour la moralité de sa cause à se dégager du concours de cet agent d'affaires. — est assurément la subterfuge à la faveur de Cotruet qui fait faire argent de tous les moyens mais malgré cela je pense que cela me donne la partie belle à son endroit et que M. Jules Favre ne battira pas

les saunas de pagne sont sans doute
 pour vous une présomption, quelle la réinté-
 gration de votre travail sous un peu
 de temps devant vous. je vous fais l'assurance
 prière de faire encore que rien ne soit négligé
 dans ce travail il faut que nous passions
 par la puissance de la stricte et de la
 raison patrice le mémoire de M. Guin
 quoiqu'il se rende devant aucun tribunal
 ni devant aucun magistrat

faites attention à la nouvelle répartition
 que je donne de la contribution à faire de
 250.000 francs sur lesquels le tribunal de district
 a été si l'arrêt Leberq avait rapport à cette
 chose qu'une moitié de l'année courante p. l.
 conçoit comme les grains car la première
 est de l'industrie
 agrées mes sentiments distingués
 Guin. 4/4